

**Journées Européennes des Métiers d'Art 2024**  
**Les 5 (après-midi), 6,7 avril 2024**

**F(a)tes de l'artisanat d'art**  
**aux**

**FORGES DE PYRÈNE**

LE VILLAGE INOUBLIÉ

**(à Montgailhard - Agglo de Foix – 09)**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**✉ A retourner AVANT le 19 décembre 2023**

par mail à [c.huertas@cma-ariège.fr](mailto:c.huertas@cma-ariège.fr) ou par courrier à

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARIEGE (C Huertas)**

2 rue Jean Moulin – BP 90026 – 09001 FOIX Cédex

**⇒ L'ENTREPRISE**

Nom et Prénom du chef d'entreprise \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Téléphone Portable : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Site Internet ( et/ou réseaux sociaux) :** \_\_\_\_\_

**Statut professionnel (à cocher) :**  Répertoire des métiers **(la participation à cette manifestation est réservée aux artisans inscrits à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)**

**N° SIRET** \_\_\_\_\_

**Avec le soutien de :**



## Distinctions de l'entreprise :

- Je suis reconnu « Artisan en Métiers d'Art » ou « Maître Artisan en Métier d'art »
- Je suis sur le site internet « Métiers d'Art Occitanie » et/ou « Route des Métiers d'art »
- J'ai bénéficié d'un accompagnement de la Région Occitanie (Pass Métiers d'art, ou autre : .....
- Je suis actuellement accompagné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour ma création d'entreprise, la participation à un salon national, ou pour mon développement. Si oui par qui : .....
- Autres distinctions ou labels : MOF, EPV, Fabriqué En Occitanie, Ateliers d'art de France, Valeur Parc, ... :  
.....  
.....  
.....

## ⇒ L'EMPLACEMENT

Il vous est attribué **gratuitement**. Vous occuperez **une surface adaptée à votre activité**.  
*Nos services vous contacteront pour étudier avec vous les meilleures conditions d'exposition.*  
 Selon vos métiers vous pourrez exposer à l'intérieur du musée ou sous des halles et préaux couverts

Vous devez donc prévoir vos supports et matériel d'exposition ainsi que l'éclairage. **Le courant est fourni**  
 (Prévoir rallonges).

## Avec le soutien de :



⇒ **LES PRODUITS EXPOSES** (Joindre 3 ou 4 photos ou plaquette)  
(Toute revente ou exposition de produits non fabriqués par l'entreprise est exclue)

⇒ **LES DEMONSTRATIONS PREVUES** (obligatoires,)

⇒ **POUR LES DEMONSTRATIONS, AVEZ-VOUS BESOIN D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE ?**

oui     non

⇒ **SOUHAITEZ-VOUS DISPOSER DE TABLES ET DE CHAISES ?**

oui     non

*Si oui, nos services vous contacteront pour vous proposer le service le plus adapté.*

Je soussigné \_\_\_\_\_ (nom-prénom) reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Salon et m'engage à le respecter.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature de l'exposant

**Avec le soutien de :**

☞ **Pièces à joindre :**

- Une attestation d'assurance professionnelle.
- Des photos de vos produits.
- Eventuellement des documents de présentation de l'entreprise (plaquette, dépliants).

**Avec le soutien de :**

**Journées Européennes des Métiers d'Art 2024**  
**Les 5 (après-midi), 6,7 avril 2024**  
**F(ai)tes de l'artisanat d'art**  
**aux**  
**FORGES DE PYRÈNE**  
LE VILLAGE INOUBLIÉ  
**(à Montgailhard - Agglo de Foix – 09)**

## REGLEMENT GENERAL

### OBJECTIFS

Cet évènement a pour objectif :

- ☞ de valoriser auprès du grand public la qualité des produits, tant au niveau artistique que technique, et la diversité des savoir-faire des artisans d'art d'Ariège,
- ☞ de sensibiliser les jeunes à ces métiers, aux formations et aux débouchés de ces professions,
- ☞ d'engendrer des retombées économiques pour les artisans d'art.

L'information, l'échange avec le public et les démonstrations de savoir-faire seront privilégiés au cours de cette manifestation.

### SELECTION DES EXPOSANTS

Ce salon regroupe des professionnels inscrit au répertoire des Métiers, du département de l'Ariège majoritairement et des départements d'Occitanie.

Le coût de l'emplacement est **gratuit**.

La sélection définitive des candidats sera réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, organisatrice de l'évènement, après avis d'un comité de pilotage départemental.

Afin d'offrir au public une exposition diversifiée et de qualité, la sélection prendra en compte la nature de l'activité, le niveau de savoir-faire et de qualité des démonstrations mise en œuvre, les distinctions de l'entreprise

**Avec le soutien de :**

Compte tenu de la gratuité des stands et des objectifs recherchés, **les artisans retenus s'engagent à réaliser des démonstrations de leur savoir-faire.**

## **OUVERTURE AU PUBLIC**

De 10h à 18h

L'entrée pour le public est payante sur la base d'un tarif réduit et donnera l'accès à l'ensemble du site : deux musées, une scénographie interactive sur les années 1900, démonstration de Forge à Martinet, .... <https://www.forges-de-pyrene.com/>

### L'EMPLACEMENT

**Les Forges de Pyrène**  
**Route de Paris 09330 Montgailhard**



Les exposants seront installés pour partie dans le « musée des métiers » et pour partie dans la halle, le village, la forge et ses abords. (Tous les emplacements seront couverts).

L'organisateur établit le plan de la manifestation et attribue l'emplacement en fonction des métiers et des contraintes du site.

Les exposants ne pourront pas changer d'emplacement sans l'autorisation de l'organisateur et du gestionnaire du site

**Avec le soutien de :**

## INSTALLATION - AMENAGEMENT

Les emplacements sont mis à disposition des exposants pour le montage :

- le vendredi 05/04 de 9H00 à 12H00

Les exposants prendront les emplacements dans l'état où ils les trouveront et devront les laisser dans le même état.

**L'emplacement est vide**, il ne sera pas possible de fixer les objets au mur, en perçant ou en agrafant, ni de percer le sol. **Vous devez prévoir vos propres supports** que vous utiliserez, dans la surface impartie, en prenant soin de ne pas dégrader sols et murs lors de votre installation ou du démontage.

Tous les équipements, habillages et matériels électriques utilisés devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

## *DEFAUT D'OCCUPATION*

Les emplacements qui n'auront pas été occupés le vendredi matin pourront être attribués à une autre entreprise, sans que l'exposant absent puisse réclamer quelque dommage que ce soit.

## *PRESENCE*

Le chef d'entreprise s'engage à être présent sur son stand pendant les horaires d'ouverture.

## *LIBERATION DES EMPLACEMENTS*

Le démontage doit s'effectuer impérativement **le dimanche 7/04/2024 à la fermeture du site après 18h**

## *GARDIENNAGE*

Le site est fermé et clôturé. Les extérieurs sont sous vidéo surveillance. Les intérieurs sont fermés et sous alarme. (Les artisans seront invités à déposer leur marchandise à l'intérieur la nuit du vendredi au samedi et du samedi au dimanche)

## REVENTE

L'exposition en l'état de produits de produits non fabriqués par l'entreprise est interdite.

## ASSURANCE

L'entreprise s'engage à souscrire ou avoir souscrit, une assurance responsabilité civile professionnelle.

**Avec le soutien de :**

L'entreprise reconnaît assurer seule la responsabilité des vols ou des dégâts intervenus sur son stand durant les heures d'ouverture du salon mais également pendant les opérations de montage et démontage.

## PRODUITS ET PRATIQUES INTERDITS

Les matières explosives et en général tous les produits dangereux ou nuisibles ne sont pas admis. Tout cas litigieux sera tranché par le gestionnaire du site. Le fonctionnement des appareils, l'installation ou la distribution d'objets susceptibles d'apporter une gêne ou un danger pour les autres exposants ou pour les visiteurs sont interdits.

Les démonstrations pouvant représenter un risque (forges, tournage,..) se verront affecter un espace d'exposition adapté et il ne sera pas possible de modifier ce site ou de changer de place .

## AFFICHAGE DES PRIX

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et à l'étiquetage des prix conformément à l'Arrêté Ministériel du 3/12/87.

Les exposants seront tenus de suivre les directives du gestionnaire du site.

**Avec le soutien de :**

